



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-008

Séance du 20 mars 2024

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Noël LACROIX, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY, Philippe BOST, Romain CUGNET, Martine REFFET, José ACEBEDO CANDIL, martine POLTRON.

Absents excusés : Robert SAILIS, José ACEBEDO CANDIL, Annie BONNIVARD, Abdelhamid BELHADDAD, Charles COSTEL, Philippe GIRARD, Isabelle BIETRIX.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Philippe OLIVE

Date de Convocation : 13 mars 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 9

Votants : 9

AVENANT À LA CONVENTION DE RECONSTITUTION DES FLUX DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE SATURNE PAR EVELER AVEC LA RÉGIE ÉLECTRIQUE DE THÔNES

Le Conseil Syndical,

APRÈS avoir entendu l'exposé de monsieur le Président concernant le changement de logiciel de télérelève exploité par la Régie Electrique de Thônes dans le cadre de la convention de reconstitution des flux et de la télérelève

Il convient de signer un avenant qui sera applicable à partir du 1^{er} juin 2024.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De conclure l'avenant avec la régie d'Électricité de Thônes afin de recourir à un nouveau logiciel de télérelève (Eveler)

Autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

9 voix pour

0 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus :

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président,
Gérard BORDON

SIVU

ARC ENERGIES MAURIENNE
50, Place de la Mairie - 73130 SAINT AVRE
Tel : 04.79.56.29.56 / Fax : 04 79 56 59 55
Email : info@arc-energiesmaurienne.fr
SIRET : 200 090 348 00018
Numéro TVA intra : FR 39 200 090 348